



N° OJ : 144

Rapport - Conseil du 15/03/2021

Objet : OPP/2020/020 - Association Régionale des Directeurs et Ingénieurs Communaux (ARDIC).- Cotisation 2021.

Prélever d'un montant de 15,00 EUR le subside au profit de l'Ordre des Architectes et l'octroyer ce montant à l'association Régionale des Directeurs et Ingénieurs Communaux en abrégé ARDIC afin de pouvoir payer les cotisations annuelles 2021.

Le subside est octroyé à l'article 13766/33201 du budget ordinaire de 2021.

Financer la dépense par la trésorerie.

Annexes :